

DEPARTEMENT

DE LA COMMUNE de SAINT-JUST  
34400

HERAULT

Date :

Séance du **25 mars 2025**

25-03-2025

Numéro : 2025-25-03/03

**L'an Deux-mille-vingt-cinq**

et le 25 mars

à dix-huit heures quarante-cinq minutes

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Mr QUESADA Yves.

**Présents :** M.M : QUESADA Yves, BERTELOOT Georges, TAURELLE Vincent, COURTAT Valérie, DELLAC Corinne, GEYNET Patrick, LA BELLA Michel, LEGRAND Yannick, MANSE Jean-Luc, OLIVIER Véronique, MAY Carine, RUIVO Joëlle, SABATIER Cathy, TOSCANO Florence, OLIVER Sandrine, ROUX Jérôme., GABARROU Thierry, GARAND Stéphanie, PERRIER Jérôme, REYNES Sophie.

**Procurations :** Mr NOYÉ Michel à Mr MANSE Jean-Luc

**Absents :** Mr AJASSE Laurent, Mme BERNY Hélène

**Secrétaire de séance :** LA BELLA Michel

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21

Date de la convocation
17/03/2025

Date d'affichage

17/03/2025

### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ANNEE 2024

**CONSIDERANT** que les résultats issus du compte financier unique 2024 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement reporté	173 078,85€
Déficit de fonctionnement année 2024	- 3524,44€
<b>Total excédent de fonctionnement</b>	<b>169 554,41 €</b>

Excédent d'investissement reporté	78 681,02 €
Déficit d'investissement année 202	-242 581,14€
<b>Total déficit d'investissement</b>	<b>-163 900,12€</b>

**Considérant** que les restes à réaliser sur l'exercice 2022 s'établissent ainsi :

Dépenses d'investissement reportées	0.00 €
Recettes d'investissement reportées	0.00 €
<b>Solde positif</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Ou solde négatif</b>	<b>0.00 €</b>

**Considérant**, par conséquent, que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit ainsi (excédent ou déficit d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser) :

<b>Besoin d'autofinancement</b>	<b>163 900,12 €</b>
---------------------------------	---------------------

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

ID : 034-213402720-20250325-2025032503-DE

**Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

Affectation à la section d'investissement (article 1068)	<b>163 900,12 €</b>
Affectation du solde disponible à la ligne 002	<b>5 654,29 €</b>
Ou report du déficit de fonctionnement à la ligne 002	<b>0.00 €</b>
Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes)	<b>0 €</b>
Report du déficit d'investissement à la ligne 001 (dépenses)	<b>163 900,12 €</b>

**Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le maire,  
Yves QUESADA**

